

L'image, un témoignage du temps qui passe

Depuis des décennies, l'observation photographique des paysages s'invite à la table de l'aménageur et de l'urbaniste. Émilie Fleury-Jägerschmidt (1), en charge des paysages au ministère de la Transition écologique, nous apporte son éclairage sur cet outil vivant au service des territoires.



Diagonal : L'aménagement s'est saisi de l'outil photographique dès sa création. En quoi l'année 1989 constitue-t-elle un tournant ?

Émilie Fleury-Jägerschmidt : Cette année-là, un conseil des ministres (2) pose un nouveau jalon qui fixe les contours de l'approche contemporaine de l'observation photographique des paysages.

À savoir, pour citer la communication de l'époque, "analyser les mécanismes et les facteurs de transformation des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage". Ceci va bousculer l'approche photographique de la sphère aménagiste. Certes, les Observatoires Photographiques des Paysages (OPP) s'inscrivent dans l'histoire des représentations. Dès le XIX^e siècle, les ingénieurs des Eaux et Forêts s'emparaient de l'outil photographique naissant pour fixer l'image de travaux de la restauration des terrains en montagne (RTM) (3). Mais, la nouveauté de l'OPP réside dans le suivi de l'évolution locale du paysage. L'observation photographique dépasse son rôle premier de communication visuelle. Elle devient un médium au service des territoires.

■ ■ Comment définiriez-vous un OPP ?

Dans ses fondements, l'OPP repose sur un principe simple : reconduire des campagnes photographiques dans un lieu et sur un pas de temps donné. Ce qui permet d'appréhender les évolutions passées d'un territoire tout autant que celles à venir.

Des cartes postales, des photos anciennes... l'accumulation dans le temps renseigne les transformations à l'œuvre sur un territoire. En lien avec des problématiques paysagères, on choisit des points de vue organisés en itinéraire. On y lit l'évolution du trait de côte, l'impact du changement climatique sur une forêt, les effets de la revitalisation d'un bourg, de l'étalement urbain ou ceux induits par l'implantation d'une infrastructure. Ainsi, l'OPP témoigne des multiples visages que prennent les politiques publiques. Ce qui concourt à leur évaluation.

Fil rouge de ces trente dernières années, l'outil poursuit une vocation double. Il apporte de la connaissance en réponse à l'objectif qu'on lui assigne. Et il amène tout un potentiel d'analyses et d'aide à la décision pour les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme d'aujourd'hui et de demain.

■ ■ Aujourd'hui, quelle place occupe l'observation photographique ?

La France recense près d'une centaine d'observatoires (4). Des PNR (5) aux CAUE (6) en passant par les Grands Sites de France, les Conservatoires du littoral ou les collectivités, l'éventail des porteurs est large.

Ce qui s'explique par la diversité des finalités de chaque territoire. Toute personne qui souhaite suivre et évaluer les transformations locales peut se saisir de l'outil. Par exemple, l'OPP constitue un appui pour faire projet et ouvrir le débat, les photos illustrant l'impact des aménagements sur le cadre de vie. Il peut aussi s'insérer dans la stratégie d'un SCoT (7). Ainsi, celui du pays de Saint-Brieuc visualise les pressions sur le paysage et favorise le débat local, transverse par nature, le paysage renseigne sur les diverses politiques sectorielles d'un territoire. Ce qui en fait l'intérêt pour les paysagistes, mais aussi pour les urbanistes, les architectes, les porteurs de projet, les écologues tout autant que pour les élus ou la population. Accessible à tous, il a la force de l'évidence.

■ ■ Quelles perspectives s'ouvrent pour les OPP ?

Les OPP s'avèrent efficaces pour saisir ce qui se joue sur un territoire (8). Ils s'adaptent aux enjeux du moment et peuvent diversifier les techniques mobilisées.

La vidéo s'y invite dorénavant. Les films en grands panoramiques de l'OPP francilien de la vallée de la Seine révèlent encore plus l'ampleur des espaces. Intégrant l'humain dans le champ, ceux de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne témoignent de l'usage de lieux choisis.

De fait, l'habitant mais aussi l'école deviennent des acteurs à part entière de la fabrique de leur territoire. Site classé à l'Unesco, la chaîne des Puys – faille de Limagne – développe ainsi un observatoire dynamique des paysages. Incités à devenir observateurs, les habitants reconduisent des campagnes photographiques. Ce qui participe à l'actualisation et la mise en œuvre du plan de gestion du site, ainsi qu'à la sensibilisation des populations.

En fait, l'Observatoire des paysages donne de l'épaisseur au temps. Cela s'avère précieux en contexte de changement climatique et de transitions à conduire. Éclairant localement les trajectoires à l'œuvre, il se révèle, au final, un outil puissant de prospective apte à inspirer les orientations stratégiques de demain sur les territoires. ■

Propos recueillis par Nathalie GARAT



© GUILAUME BONNEL, OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, 2019.

L'Observatoire de l'Environnement de Bretagne s'intéresse aussi à la dimension humaine des lieux.

(1) Émilie Fleury-Jägerschmidt est chargée de mission Paysages à la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) au ministère de la Transition écologique.

(2) Il s'agit de la déclaration en conseil des ministres du 22 novembre 1989.

(3) La politique de restauration des terrains en montagne (RTM) est issue des lois de 1860 et 1882. Les Eaux et Forêts de l'époque s'étaient en effet emparés de l'outil photographique naissant pour fixer l'histoire des torrents, de leur correction et des travaux de reboisement engagés en montagne. La richesse de ce travail et du fonds ainsi créé, déjà valorisé dans différents ouvrages, méritait qu'on y revienne aujourd'hui. Elle a été reprise par l'Office national des forêts (ONF). (source : IRMA Grenoble)

(4) Cf carte consultable sur le site Internet Objectif paysages. Un tiers des OPP concernent des territoires de PNR.

(5) PNR : Parc naturel régional.

(6) CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

(7) SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.

(8) L'OPP répond à la mise en œuvre de l'article 6C de la Convention européenne du paysage : "s'engager" en vue d'une meilleure connaissance "de ses paysages, à "en suivre les transformations", "accroître la sensibilisation [...] à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation".